

18 fév 2011 -11:41

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2011

AFSCA

Convention entre l'AFSCA et les associations agréées Dierengezondheidszorg Vlaanderen et Association régionale de santé et d'identification animales

Convention entre l'AFSCA et les associations agréées Dierengezondheidszorg Vlaanderen et Association régionale de santé et d'identification animales

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a approuvé une convention générale entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et les associations agréées *Dierengezondheidszorg Vlaanderen vzw* (DGZ) et Association régionale de santé et d'identification animales asbl (ARSIA).

Il s'agit d'une convention générale qui définit et détaille les tâches que l'AFSCA délègue à ces deux associations agréées de lutte contre les maladies des animaux. Les deux associations effectuent des missions de soutien à l'AFSCA (par exemple l'identification et l'enregistrement des animaux dans SANITEL) en exécution des programmes de lutte contre les maladies des animaux. La convention est valable pour 5 ans et reprend en grande partie les missions déjà en cours en 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>